

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 4 mai 2017, à 18 Heures à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Projet d'extension de la zone de Penhoat - Acquisition d'un terrain agricole

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Penhoat sur la commune de Plabennec, il est proposé que la CCPA acquière une parcelle située dans le périmètre de ce projet au lieu-dit Kerbrat. Cette parcelle dont la référence cadastrale est YM 85 représente une surface totale de 8 ha 46 a 03 ca dont 5 ha 91 a 68 ca sont classés en 2AUe.

Ladite vente, si la réalisation en est acceptée aura lieu moyennant un prix de 175 000 euros incluant une indemnité de réemploi à hauteur de 540 euros par hectare.

Unanimité du bureau communautaire.

2- Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) – Plan de financement prévisionnel 2017

Depuis 2006, la Communauté de Communes du Pays des Abers emploie une chargée de relations entreprises (CRE). Le financement du poste de CRE est assuré en partie par le Fonds Social Européen à certaines conditions et notamment l'approbation du plan de financement prévisionnel. La CCPA doit présenter un plan de financement prévisionnel respectant l'équilibre du taux d'intervention du FSE qui ne peut excéder 50 % du coût total éligible de l'opération.

En 2016, le PLIE du Pays de Brest a souhaité revoir son niveau d'intervention pour le financement de cette action du fait de difficultés financières. Les élus en ont été informés lors du bureau du 6 octobre 2016. Ainsi, le PLIE du Pays de Brest s'engage à apporter une contribution au financement de ce projet au titre de ses crédits ordinaires pour l'année 2017 à hauteur de 30 % du coût total. Dorénavant, il est proposé que la CCPA prenne à sa charge les 20 % restants.

Une convention entre le PLIE du Pays de Brest et la CCPA devra être signée afin de préciser les modalités de ce cofinancement affecté uniquement à la réalisation de l'opération CRE pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Unanimité du bureau communautaire.

3- Point sur les transferts de compétences

Une délibération traitant des transferts des compétences eau et assainissement sera proposée au bureau de communauté du 1^{er} juin 2017, cette délibération portera également sur une proposition de convention de délégation de gestion aux communes. En cas d'avis favorable, celle-ci sera ensuite proposée au conseil de communauté du 22 juin.

Une procédure de recrutement d'un cadre chargé d'assurer la coordination et la préparation technique des transferts des compétences sus-citées devra être engagée prochainement.

Avis favorable du bureau communautaire.

4- Actualisation du schéma de mutualisation du Pays des Abers avant validation par le conseil de communauté

Le bureau de communauté, en séance du 7 juillet 2016, a été consulté pour émettre un avis sur les principes généraux et modalités de mise en œuvre du schéma de mutualisation. Un projet de plan d'actions composé de 40 axes de développement a également été présenté lors de cette séance.

De nouvelles actions de mutualisations sont proposées par le comité technique, composé des Directeurs, certaines d'entre-elles ont même déjà été mises en œuvre à l'initiative des collectivités intéressées, il s'agit de :

- la gestion des TES (titres électroniques de sécurité – cartes d'identité et passeports),
- la création et la gestion partagée d'une base de données « population » en mode full web,
- une étude d'optimisation des bases fiscales,
- la mutualisation d'un poste consacré à la recherche de financements extérieurs.

Considérant qu'une délégation aux communes de la gestion partielle d'une compétence communautaire relève d'une action de mutualisation, il conviendrait d'intégrer également dans le schéma de mutualisation la délégation de la gestion quotidienne des aires d'accueil des gens du voyage.

Le schéma de mutualisation totalise désormais 44 axes de développement dont la mise en œuvre est répartie sur une période couvrant la durée de l'actuel mandat.

Suite aux échanges tenus en séance, il est décidé que les axes de mutualisation relatifs à l'enfance/jeunesse et la police municipale seront développés dès 2018.

Avis favorable du bureau de communauté – Décision au conseil de communauté.

5- Compte administratif de l'Office de Tourisme du Pays des Abers

Le compte administratif de l'Office de Tourisme du Pays des Abers doit faire l'objet d'une adoption par l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

La masse budgétaire globale est en hausse par rapport à 2015 (7 % dépenses et 9 % recettes) dû majoritairement à la hausse du chiffre d'affaires, des commissions et de la taxe de séjour. Le solde d'exécution de l'Office de Tourisme étant de 15 397,43 €.

Avis favorable du bureau - Décision au conseil de communauté du 22 juin

6- Modification du tableau des effectifs

Le recrutement de la secrétaire de direction et la promotion par la voie du concours externe d'un cadre de la CCPA au grade d'attaché territorial sont intégrés au tableau des effectifs.

En outre, ce tableau des effectifs entérine les effets du PPCR (suppression des grades d'adjoints administratifs et techniques de 2^{ème} et de 1^{ère} classe).

Unanimité du bureau communautaire.

7- Syndicat mixte Mégalis Bretagne – Convention 2017 pour l'accès aux services

La communauté de communes adhère à l'offre de services numériques proposée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne, dans le cadre du plan de programme 2015-2019.

L'ensemble des services Mégalis Bretagne est accessible depuis le site internet du Syndicat mixte, via un portail unique, privatif et sécurisé.

La mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) découlant de la loi NOTRe a entraîné de profondes modifications dans la composition du syndicat mixte au 1^{er} janvier 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la contribution annuelle d'accès au bouquet service s'élève à 8 500€ HT (8 000€ HT en 2015 et 2016).

Pour rappel, la contribution, financée par la communauté, permet à l'ensemble des communes du territoire d'utiliser les services numériques proposés dans le bouquet.

Unanimité du bureau communautaire.

8- Redevance d'occupation du domaine public

L'entreprise Bredial a déposé un permis de construire sur les parcelles YE515 et YE286 à Plabennec le 27 janvier 2017 pour réalisation d'un bâtiment de fabrication de plats préparés et d'une passerelle permettant une liaison aérienne avec le bâtiment de conditionnement existant. Cette passerelle construite à plus de 5 mètres de haut coupera la rue Antoine Lavoisier à Plabennec et occupera donc le domaine public en surplomb de voirie. Ce projet nécessite donc une autorisation administrative permettant cette occupation sans grever l'usage de la voie et l'activité de la zone à vocation économique.

En application de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les occupations privatives du domaine public sont assujetties à un principe de non gratuité. Le montant de la redevance est fixé soit par le Conseil de Communauté en fonction du type d'occupation et elles s'appliquent à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Avis favorable du bureau – Décision au conseil de communauté

9- Territoire à énergie positive pour la croissance verte – Convention d'appui financier

Le 5 janvier 2017, le bureau communautaire a autorisé la communauté à présenter sa candidature dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » du Ministère de l'écologie. Ce dernier a annoncé avoir retenu la candidature de la communauté pour bénéficier du programme, tout comme les cinq communautés du Pays de Brest.

Le projet permet d'appliquer la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, de créer des emplois dans ces nouveaux secteurs et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique annoncée à la COP21.

Unanimité du bureau communautaire.

10- Questions diverses

- Rappel de la réunion publique d'information sur les travaux et le déploiement de la fibre optique sur le secteur du Drennec qui aura lieu le 12 mai à 18h30

11- Informations générales

1- Modification de l'organigramme

Dans le cadre de gestion des ressources humaines de la communauté, il est proposé une réorganisation de l'organigramme qui s'articulerait autour de trois pôles :VRD et Patrimoine ; Atelier ; Gestion des déchets.

Présentation lors du prochain comité technique

2- Projet d'étude d'optimisation des bases de la fiscalité locale

Suite à la baisse des dotations et aux transferts de compétences, la communauté a souhaité engager une étude d'optimisation des bases de la fiscalité locale qui sera menée par la DDFIP.

L'état d'avancement de la démarche devrait être présentée par la DDFIP en septembre prochain.

3- Etat des lieux des aires d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPA est compétente en matière de gestion et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage. Pour le territoire du Pays des Abers, cela concerne la commune de Plabennec et celle de Plouguerneau. Des visites sur site ont été organisées afin d'aborder la question des travaux. La CCPA souhaite faire appel à un cabinet d'architecte ou à un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic sur une remise en état des aires d'accueil.

4- Désignation d'un maître d'oeuvre pour l'hôtel d'entreprises

5- Point général sur les marchés publics